

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 16 MARS 2023

Convocation du 03/03/2023

Présents : Tous les membres

Sauf absents excusés : Pascal Manganoni, Maryline Texier (procuration à Véronique Keller), Laurent Amiotte-Suchet (procuration à Denis Donzé)

Secrétaire de séance : Alain Tissot-Bez

1/ Intervention de Loïs Mourot : projet gazette intercommunale

Loïs Mourot expose au conseil syndical son projet de lancer une gazette intercommunale qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres sur les 6 communes du plateau de la Barêche. Elle contiendra différentes rubriques : actualité du plateau, manifestations, histoire du plateau etc... le projet sera sous couvert à l'avenir d'une association.

Il souhaite une édition mensuelle et demande aux communes si elles pourraient lui apporter de l'aide en réalisant l'impression papier (1 feuille A3 recto-verso). Il leur demande également si elles pourront lui fournir des informations d'ordre état-civil ou autres.

Les communes donnent leur accord. A raison de 12 parutions par an et du nombre de 6 communes, cela fera 2 impressions à faire par an et par commune.

2/ Recrutement employé intercommunal

Il a été procédé à un nouveau recrutement : la commission d'embauche a retenu Mr Jean-Marie CIAMPAGLIA. Le conseil syndical valide ce recrutement.

Il commencera ses fonctions le 02/05/2023 et sera rémunéré sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe- échelon 9 pour une durée hebdomadaire de 35 heures (temps complet)

3/ Compte-rendu rencontre avec le SYDED : bilan énergétique du groupe scolaire

A la demande du conseil syndical, l'audit énergétique réalisé en 2019 a été remis à jour par le SYDED au niveau possibilités actuelles de rénovation énergétique. Il s'avère que le groupe scolaire ayant moins de 20 ans (15 ans cette année) ne permet pas d'obtenir l'ensemble des aides mobilisables. Il convient donc d'attendre au moins 2027 pour pouvoir envisager d'obtenir le maximum d'aide financière sachant que 2 scénarios ont été tout de même étudiés qui laisse un reste à charge pour le syndicat d'environ 140 000 € ou 150 000 €. Ces scénarios ne comportent pas le changement des fenêtres, or il faudra sans doute envisager leur changement donc un reste à charge beaucoup plus lourd pour le syndicat encore. D'ici là, des travaux d'entretien réguliers sont à envisager pour maintenir le bâtiment en état. Il est rappelé également le problème du reste à rembourser sur l'emprunt initial du groupe scolaire qui court jusqu'en 2032 (prêt réalisé sur 25 ans)

4/ Approbation des Comptes Administratifs/Comptes de Gestion 2022 et vote des Budgets Primitifs 2023

➤ **BUDGET GENERAL**

Compte Administratif/Compte de Gestion 2022

Après que la Présidente se soit retirée, l'assemblée délibérante a procédé au vote d'un président de séance : Mr Denis Donzé, vice-Président a été élu et a accepté cette fonction.

Fonctionnement :

Dépenses : 14 213.92 €

Recettes : 12 002.47 € Total section :

- 2 211.45 €

Excédent de fonctionnement antérieur reporté : + 3 672.83 €

Excédent de fonctionnement :

+ 1 461.38 €

Investissement :

Dépenses	: 0.00 €		
Recettes	: 0.00 €	Total section :	0.00 €
		Excédent d'inv. Antérieur reporté :	0.00 €

		Résultat d'investissement :	0.00 €

Lecture faite, le président de séance invite les membres à voter. Les membres votants approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 qui concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget Général

Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat-Budget général décident d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit **1 461.38 €** en report à nouveau **du budget primitif 2023 - compte 002**.

Budget Primitif 2023 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 15 310.00 € Recettes : 15 861.38 €

Section Investissement :

Dépenses : 0 € Recettes : 0 €

Les membres présents votent le budget 2023 à l'unanimité

➤ **BUDGET PATRIMOINE**

Compte Administratif /Compte de Gestion 2022

Après que la Présidente se soit retirée, l'assemblée délibérante a procédé au vote d'un président de séance : Mr Gérard Peseux, vice-Président a été élu et a accepté cette fonction.

Fonctionnement :

Dépenses	: 7 274.76 €		
Recettes	: 24 265.90 €	Total section :	+ 16 991.04 €
		Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 0.00 €

		Excédent de fonctionnement :	+ 16 991.04 €

Investissement :

Dépenses	: 16 488.85 €		
Recettes	: 19 868.03 €	Total section :	+ 3 379.18 €
		Déficit d'investissement antérieur reporté	- 18 877.79 €

		Déficit d'investissement :	- 15 498.61 €

Lecture faite, le président de séance invite les membres à voter. Les membres votants approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 qui concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget patrimoine

Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat-patrimoine décident :

- d'affecter le déficit d'investissement, soit 15 498.61 € en report à nouveau du budget primitif 2023 - compte 001.
- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022, soit 15 498.61 € à la section d'investissement du budget primitif 2023 compte 1068, afin de couvrir le déficit de cette section
- d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement 2022, soit 1 492.43 € à la section de fonctionnement du budget primitif 2023 en report à nouveau compte 002.

Budget Primitif 2023 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 23 015.00 € Recettes : 23 392.43 €

Section Investissement :

Dépenses : 36 308.61 € Recettes : 36 308.61 €

Les membres présents votent le budget 2023 à l'unanimité.

➤ **BUDGET EMPLOYE INTERCOMMUNAL**

Compte Administratif/Compte de Gestion 2022

Après que la Présidente se soit retirée, l'assemblée délibérante a procédé au vote d'un président de séance : Mr Denis Donzé, vice-Président a été élu et a accepté cette fonction.

Fonctionnement :

Dépenses	: 32 097.48 €		
Recettes	: 25 994.27 €	Total section :	- 6 103.21 €
		Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 7 410.85 €

		Excédent de fonctionnement :	+ 1 307.64 €

Investissement :

Dépenses	: 0.00 €		
Recettes	: 230.97 €	Total section :	+ 230.97 €
		Excédent d'inv. Antérieur reporté :	+ 555.02 €

		Excédent d'investissement :	+ 785.99 €

Lecture faite, le président de séance invite les membres à voter. Les membres votants approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 qui concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget employé intercommunal

Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat-employé intercommunal décident d'affecter l'excédent d'investissement de 785.99 € au compte 001 en report à nouveau du budget primitif 2023 et d'affecter l'excédent de fonctionnement, de 1 307.64 € au compte 002 en report à nouveau du budget primitif 2023.

Budget Primitif 2023 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 37 860.00 € Recettes : 38 407.64 €

Section Investissement :

Dépenses : 0.00 € Recettes : 785.99 €

Les membres présents votent le budget 2023 à l'unanimité.

➤ **BUDGET GROUPE SCOLAIRE :**

Compte Administratif/Compte de Gestion 2022

Après que la Présidente se soit retirée, l'assemblée délibérante a procédé au vote d'un président de séance : Mr Denis Donzé, vice-Président a été élu et a accepté cette fonction.

Fonctionnement :

Dépenses	: 164 823.22 €		
Recettes	: 156 677.97 €	Total section :	- 8 145.25 €
		Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 17 706.96 €

		Excédent de fonctionnement :	+ 9 561.71 €

Investissement :

Dépenses	: 41 206.86 €		
Recettes	: 51 389.25 €	Total section :	+ 10 182.39 €
		Déficit d'inv. Antérieur reporté :	- 7 211.66 €

		Excédent d'investissement :	+ 2 970.73 €

Lecture faite, le président de séance invite les membres à voter. Les membres votants approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 qui concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget Groupe scolaire

Après en avoir délibéré, les membres du Syndicat-Regroupement pédagogique décident d'affecter l'excédent d'investissement 2022, soit 2 970.73 € à la section d'investissement du budget primitif 2023 en report à nouveau compte 001 et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022, soit 9 561.71 € à la section de fonctionnement du budget primitif 2023 en report à nouveau compte 002.

Budget Primitif 2023 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 188 220.00 € Recettes : 189 367.71 €

Section Investissement :

Dépenses : 43 300.00 € Recettes : 44 870.73 €

Les membres présents votent le budget 2023 à l'unanimité.

5/ Informations diverses

- Terrain de foot : la présidente expose au conseil syndical la réunion organisée par le club de football avec les maires des 6 communes. Le club leur a exposé le problème de la détérioration actuelle énorme du terrain de foot. Ils leur ont exposé le projet d'une réfection du terrain par un terrain synthétique. Dans un premier temps une étude de faisabilité est la première étape afin de savoir si le projet est possible avec les contraintes actuelles du site. Cette étude aurait un coût de 11 500 €, le club participerait à hauteur de 1500 € et il est demandé aux 6 communes si elles accepteraient de financer le reste (avec une répartition selon le nombre d'habitants). Cette demande doit remonter dans les conseils municipaux de chaque commune afin de donner ou pas dans un premier temps un accord de principe.
- Conseil d'école : il a eu lieu le 13 mars. Denis Donzé expose qu'il n'y a pas eu de demande particulière au niveau des besoins en matériel ou autre. La rentrée prochaine est prévue avec 106 élèves. La baisse des effectifs est importante mais la fermeture de classe sera certainement évitée grâce à la nouvelle règle qui impose 25 élèves maximum par classe. Les effectifs semblent remonter ensuite dans les 2 ou années à venir.

La séance est levée à 21h00

La présidente,

Véronique KELLER